

FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°58 Novembre 2025

Regrets

Daniel HOEFFEL
Maire honoraire de
Handschuheim
Président d'honneur de
l'AMF
Président honoraire de
l'Association des maires
du Bas-Rhin
décédé le 14 octobre

Raymond RIEDINGER,
maire de Sessenheim
depuis 2020, décédé le
10 novembre

Norbert MOTZ, maire de
Bernardswiller depuis
2020, décédé en juillet
2025

Homme d'Etat et visionnaire, Daniel HOEFFEL était une personnalité alsacienne de premier plan. Il présida l'Association des Maires du Bas-Rhin pendant plus de vingt ans et l'Association des Maires de France de 2002 à 2004. Sa droiture et sa rigueur intellectuelle étaient une référence pour l'ensemble des maires et élus locaux. Jamais il ne manquait nos assemblées générales et la Journée des maires. Sa présence nous réjouissait, il était agréable et bienveillant avec ses successeurs et tous les collègues maires.

Un hommage lui sera rendu lors du Congrès de l'AMF ce mardi 18 novembre 2025. J'y serai en tant que président de notre association départementale des maires qu'il a présidée.



Vincent DEBES

En cette période de commémorations, je ne peux m'empêcher de penser aujourd'hui aux tragédies et aux crises qui agitent le monde. Je formule l'espoir que la raison et la paix trouvent un chemin. Je témoigne toute ma reconnaissance à tous ceux qui protègent nos concitoyens et accomplissent cette noble mission d'être au service du public.

Au niveau national, je réitère le vœu d'une stabilité afin que les réformes nécessaires puissent être menées et que la loi de finances pour 2026 ne pénalise pas excessivement les ressources des collectivités locales alors que leurs charges augmentent et les transferts se multiplient de facto en défaveur des collectivités locales.

Notre mandat est complexe, chronophage et difficile face au manque de moyens, face à une pression citoyenne de plus en plus forte. La campagne nationale de communication de l'AMF intitulée « **Citoyennes, Citoyens, Osez l'engagement** » prend tout son sens démocratique.

Ainsi, le Président de l'AMF, M. David LISNARD rappelait le 17 septembre lors d'une conférence de presse « *Il n'y a pas de vitalité démocratique sans vitalité civique, et la commune est le lieu de l'engagement civique. Dans un moment où la politique est remise en cause, les maires font toujours exception et restent plébiscités* ».

Mais toujours, l'AMF et notre association départementale auront le souci de défendre les maires, nos communes et nos intercommunalités, de renforcer notre action. Nos échanges, vos idées, vos actions et votre engagement quotidien ont été une source constante d'inspiration pour guider notre association.

Nous sommes déjà plus de 400 maires, présidents d'intercommunalités, élus et accompagnants inscrits à ce prochain Congrès AMF où nous aurons le plaisir de nous retrouver.

Félicitations

M. Christian SOSSLER,
élu maire de
Bernardswiller
en juillet 2025

Mme Annick STRACKAR,
élue maire de
Wolfskirchen en
septembre 2025

Mme Isabelle MASSON
élue maire de Sarre-
Union en octobre 2025

M. Jean-Louis SCHEUER
élu président de la CDC
de l'Alsace Bossue
le 3 novembre

Agenda

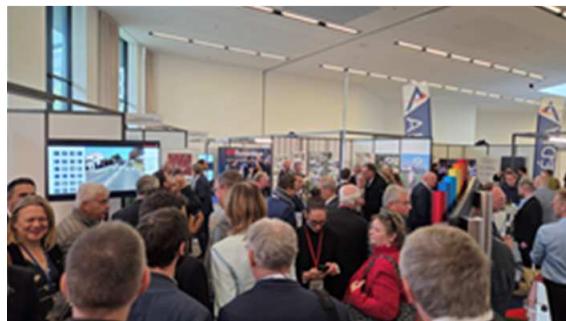
107^{ème} Congrès AMF
18-20 novembre

Conseil d'administration
1^{er} décembre

17-20 nov. 2025
107^{ème} CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

POUR LES COMMUNES
LIBERTÉ !
#lescommunesheureusement

Retour sur l'AG et votre 5^{ème} Salon des maires du 3 octobre 2025



Partenariat avec SOS France Victimes 67 signé par le Président Vincent DEBES et le Président André LAURENT avec Mme SAHRAOUI, directrice générale de SOS France Victimes 67.



Conférence sur la prévention et la sécurité et la cyberprévention, avec Mme TARON, procureure au Parquet de Strasbourg, le Général DURAND, commandant la Gendarmerie du Bas-Rhin, M. LEYENBERGER, maire de Saverne, notre référent Sécurité-Justice et pour l'association SOS France Victimes 67, Mesdames FRISCH et SAOUAM. Le compte-rendu sera disponible prochainement.

Dans son rapport d'activité, le Président Vincent DEBES informe que le Conseil d'administration s'est réuni trois fois : le 2 décembre 2024 à Barr, le 10 mars à Strasbourg et le 17 juin 2025 à Brumath. Le Bureau s'est réuni quatre fois en alternance avec le Conseil d'administration.

La 7^{ème} Conférence annuelle des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin s'est tenue en mai 2025 à Rosheim et notre 4^{ème} Salon des maires a été une réussite.

Au 106^{ème} Congrès de l'AMF en 2024, l'association comptait près de 300 participants, ce qui place notre département parmi les délégations les plus importantes.

Concernant les aspects financiers présentés par notre collègue, Philippe SPECHT, Trésorier et maire de Schweighouse s/ Moder, l'Assemblée Générale a approuvé une augmentation modeste de 5% des cotisations des communes pour 2026 afin de pouvoir mener nos actions durant le prochain mandat et contribuer à la formation des nouveaux maires et élus locaux avec nos partenaires.

Un travail de réflexion mené avec Madame TARON Procureure au Parquet de Strasbourg vise à aboutir à la signature d'un protocole pour le renforcement des relations entre les Parquets et les maires. Ce protocole permettra de préciser les modalités d'échange d'informations entre l'institution judiciaire et les maires ainsi que leur association des maires, en application notamment de la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires. En accord avec M. le Procureur général près la Cour d'appel de Colmar, un protocole commun à tous les procureurs compétents en Alsace est en cours d'étude.

Ce dispositif est élaboré dans un contexte de multiplication des situations d'agressions directement liées à l'exercice du mandat.

Cette démarche renforce nos partenariats, l'un avec la Gendarmerie départementale visant à renforcer la coopération avec les maires, l'autre avec l'association d'aide aux victimes, SOS France Victimes 67, avec laquelle notre association a signé une convention. Ce partenariat avait été renouvelé entre l'AMF et France Victimes en juillet 2025 au niveau national.



Visioconférence sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Pour les élus locaux, la VAE permet de faire officiellement reconnaître la variété des compétences acquises lors du mandat, souvent transposables dans d'autres contextes de travail. La VAE facilite également la mobilité dans le secteur privé ou public, la reconversion professionnelle à l'issue d'un mandat, en transformant l'expérience politique et associative en diplômes reconnus, utiles sur le marché du travail.

Toute activité est une expérience, il n'y a pas de durée minimale requise, ni d'âge, de diplôme, de statut.

Il y a plusieurs étapes dans la démarche de VAE, d'où l'intérêt d'un accompagnement professionnel :

- 1) Identifier le diplôme, soit en consultant l'offre nationale sur le site www.francecompétences.fr, soit en consultant par exemple le site de l'Université de Strasbourg,
- 2) Constituer un dossier de recevabilité par le candidat,
- 3) Constituer le dossier de la VAE,
- 4) Evaluation par un jury du dossier VAE et une présentation orale suivie d'un entretien.

Le diaporama présenté par Mme ABRAHAM, du Service Formation Continue de l'Université de Strasbourg et le « replay » de la visioconférence sont disponibles dans l'espace réservé aux élus du site www.maires67.fr

L'association prépare pour 2026 des actions de formations des maires et des élus

Il s'agit de contribuer à rendre la fonction de maire et d'élu local moins complexe, grâce à la formation.

A l'échelle nationale, en soutien des maires et des associations départementales, l'AMF multipliera les actions d'informations et de sensibilisation sur l'exercice du nouveau mandat. Il s'agira par exemple de la mise à disposition du Guide du statut de l'élu de l'AMF, d'un Guide du Maire 2026 et d'un Guide du Président d'intercommunalité 2026, qui éclaireront les élus sur les premières décisions à prendre en début du mandat.

Au niveau de l'Association des maires du Bas-Rhin, le renouvellement de son agrément ministériel obligatoire pour la formation des élus a été obtenu jusqu'en 2028 et la certification « Qualiopi » délivrée en 2025 reconnaît la qualité du processus d'organisation des formations proposées par l'association. Cette certification Qualiopi est le résultat d'un travail interne de 6 mois. Notre association a aussi renforcé sa structure par le recrutement d'une Chargée de mission Formation des élus.

Avec de nombreux partenaires, le dispositif se déclinerait en plusieurs temps : il s'agira d'aller de la sensibilisation/information du plus grand nombre de nouveaux maires et élus vers la formation proprement dite.

En avril 2026 : Visioconférences sur le statut de l'élu local, le droit à la formation et les formations proposées par l'Association et les partenaires locaux.

En mai 2026 : une journée d'information « Université 2026 des Maires du Bas-Rhin » avec plusieurs ateliers. Plusieurs partenaires sont sollicités, ainsi que MAIRIE 2000 de l'AMF.

Nos partenariats avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) sont en cours de renouvellement avec l'objectif de présenter de nombreuses formations adaptées aux nouveaux élus.

Bien joué ! Félicitations !

• Remise des Trophées des collectivités d'Alsace : mardi 2 décembre 2025 à 18h30 à Wittelsheim, organisée par les DNA et l'Alsace, avec le soutien notamment de la Collectivité européenne d'Alsace.
Les élus intéressés peuvent s'inscrire en cliquant sur <https://www.trophees-collectivites-alsace.com/ie-participe>

• Le concours de la 32^{ème} Edition des Rubans du Patrimoine est ouvert jusqu'au 31 janvier 2026. Il est organisé par la Fondation du Patrimoine, la Fédération Française du Bâtiment, l'AMF, la Caisse d'épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de monuments historiques. Le dossier de candidature est téléchargeable sous <https://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/participer>



Remise du Prix départemental 2025 au Maire de GERSTHEIM

Accès à Mon Compte Elu

Se créer une identité numérique (France Connect+), c'est aussi permettre l'accès à la plateforme « Mon Compte Elu » afin de mobiliser son Droit Individuel à la Formation des élus (DIF-Elu) géré par la Caisse des dépôts et consignations. C'est un préalable obligatoire. En principe, au début du mandat (fin mars/avril 2026), chaque élus (indemnisé ou non) sera crédité de 400 € de DIF. En pratique pour fonctionner, il sera nécessaire que l'élus soit identifié par le répertoire national des élus (RNE), c'est ce fichier qui sera mis à jour et utilisé par la CDC.

L'ASSURANCE FORêt NATURELLEMENT

INCENDIE / TEMPÈTE / RESPONSABILITÉ CIVILE

PROTÉGER
LES FORESTIERS
ET LA FORêt,
**NOTRE PRIORITé
DEPUIS PLUS
DE 75 ANS**

- Mutuelle d'assurance à l'initiative et gérée par des **professionnels de la gestion forestière**
- Un accompagnement dans la durée, au plus près des forestiers et de leur forêt
- Une couverture au juste prix grâce à des solutions adaptées et « à la carte »

Pour en savoir plus, contactez-nous



05 56 528 528

mafor@groupama-misso.com
groupama-forets.com

Credit : AdobeStock - Crédit photo composite

Renforcer la coopération en cas de difficultés économiques des entreprises et des indépendants.

L'URSSAF Alsace et le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants Grand Est (CPSTI) et l'Association des Maires ont signé un partenariat en vue de renforcer la coopération au service des communes et de contribuer à la vitalité économique du territoire, en cas d'événements susceptibles d'affecter l'activité socio-économique.



Des mesures d'**aide d'urgence** sont activées par l'Urssaf et le CPSTI en faveur des professionnels locaux (entreprises ou

travailleurs indépendants) qui ont connu ou connaissent des **difficultés économiques**.

La proximité des maires du Bas-Rhin avec les professionnels de leur commune est un levier essentiel pour faire le lien avec les dispositifs d'accompagnement proposés par l'Urssaf et le CPSTI.

La convention est téléchargeable sur l'espace réservé aux *Elus du site www.maires67.fr*.

Les dispositifs et les coordonnées de contact sont détaillés et disponibles dans les annexes.

